

Festival de l'arbre et des chemins ruraux

du 23 NOV. > 15 DEC. 2019 et du 16 MAI > 7 JUIN. 2020



PRINTEMPS 2020

Du samedi 16 mai au dimanche 7 juin 2020

GUIDE DE L'ORGANISATEUR DE MANIFESTATION

Ce Festival est ouvert aux associations, collectivités, entreprises, petites ou grandes et quels que soient leurs domaines d'activités, aux établissements scolaires et même aux particuliers qui souhaitent **organiser une manifestation locale** sur le thème de l'arbre, de la forêt, de la haie, des chemins ruraux.

S'inscrire au Festival c'est bénéficier de l'aide de la Région via :

- > des **supports de communication numériques et/ou papier personnalisables** (affiches, flyers pédagogiques, signalétique,...)
- > des **actions de communication régionales** : site internet, réseaux sociaux, presse régionale, reportages vidéo et photographiques,...
- > un **financement** possible dans le cadre du dispositif régional « Rendez-vous avec l'environnement en Hauts-de-France » (règlement sur le site),
- > des **conseils** de l'équipe d'organisation et de partenaires expérimentés.

1. Imaginez votre ou vos manifestation(s) : dates, lieux, modalités pratiques, partenaires à mobiliser,...

2. Besoin d'aide pour organiser votre manifestation ? Trouver des partenaires locaux? L'équipe d'organisation du festival est à votre disposition (festivaldelarbre@hautsdefrance.fr)

3. Inscrivez votre ou vos manifestations sur le site du Festival **avant le 5 mai 2020** (ouverture des inscriptions prévue vers le 10 avril).

4. Téléchargez et/ou commandez votre matériel de communication (affiches, flyers, banderole, fléchage). Le matériel commandé vous sera adressé par **voie postale** dans un délai de 15 jours ouvrés et **dans la limite des stocks disponibles**.

5. Assurez la communication locale de votre/vos manifestation(s) en complément des actions de communication réalisées par la Région.

6. Réalisez votre ou vos manifestations entre le 16 mai et le 7 juin 2020
Pensez à prendre des photos de votre manifestation et à noter le nombre de participants en vue du bilan.

7. Saisissez le bilan de votre/vos manifestations **avant le 31 juin 2020** via le formulaire qui se trouve sur le site de l'opération.

Plus d'informations sur
www.festivaldelarbre.hautsdefrance.fr
Contact : festivaldelarbre@hautsdefrance.fr